

L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/204

Givrins, juillet 2016

Fête nationale 2016



Célébration : dimanche 31 juillet

Dans le préau du collège des Grands-Records

Parking route de la Gare

(Merci de vous déplacer sans votre voiture dans la mesure du possible)

Programme :

18h30 Apéritif offert par la Commune

19h30 Restauration préparée par les Paysannes Vaudoises

21h30 Cortège aux lampions autour du village emmené par la Société de Jeunesse, retour au préau du collège

Possibilité de se restaurer après le cortège

Partie officielle : allocution de M. Philippe Zuberbühler, Syndic

Pour les enfants : Château gonflable

Organisation : Les Paysannes Vaudoises et la Municipalité



Nous recommandons la plus grande prudence avec les feux et les divers engins pyrotechniques. Leur usage inadéquat peut causer des accidents graves et être à l'origine d'incendies.



Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions de l'article 59 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent entre autres que :

- **Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.
- **Les haies plantées en bordure du domaine public** doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :
 - 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue,
 - 2 m dans les autres cas.
- **Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales** doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :
 - au bord des chaussées, à 5 m de hauteur et 1 mètre à l'extérieur,
 - au bord des trottoirs, à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, **les parcelles incultes** doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture. Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de les nettoyer et de les curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectuent sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus sont applicables toute l'année.



Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 15 août au plus tard. Passé ce délai, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Le Poste Mobile de la Gendarmerie sera présent à Givrins, au centre du village vendredi 22 juillet, l'après-midi.

Ses missions :

- Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.
- Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie.
- La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique.



Le coin des Sociétés locales

Prochaines manifestations 2016, quelques dates à retenir :

24 août	Course du Lien
1 ^{er} octobre	Amicale de la Pétanque : tournoi sur inscription
4 novembre	Soirée du Lien
5 novembre	Cagnotte des Copons : souper à l'Auberge « Au Sapin »
12 novembre	Amicale des joueurs de Tock : tournoi à la Grande Salle
2-3 décembre	Société de Jeunesse : Souper raclette – Bar ambiance
4 décembre	Illumination du sapin au milieu du village
6 décembre	Le Lien : repas des Aînés à la Grande Salle
15 décembre	Amicale des joueurs de Tock , repas de Noël au Casino
31 décembre	Amicale des pompiers : Saint-Sylvestre – Nouvel-An



Ici la Cagnotte des Copons

Quelques cases sont encore libres !

Véronique Monney se réjouit de prendre vos inscriptions au 022/369 11 96 ou par courriel les_monney@bluewin.ch...et tel l'écureuil, retrouvez vos noisettes l'hiver venu !



Le renouveau de l'Amicale de la Pétanque

Ça brille et ça roule pour le nouveau Comité : Raymond Zahno, Président, Yann Bechtel, Vice-président, Miriam Bechtel, secrétaire, Cédric Nardone, trésorier, vous attendent aux entraînements les lundis et jeudis dès 17h00, au chemin des Oiseaux 2 (en face du nouveau Centre forestier). Tournoi sur inscription le 1^{er} octobre. Renseignements : Mme Bechtel 079/837 58 39 et/ou bechtel.miriam@yahoo.fr

Canicule

Les périodes de canicule mettent à rude épreuve les personnes âgées. Soyons solidaires et particulièrement attentifs lorsqu'elles sont seules ou dépendantes.

Trois règles d'or à appliquer en cas de grandes chaleurs :

- 1) Se reposer, rester au frais, réduire l'activité physique.
- 2) Laisser la chaleur dehors, fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit.
- 3) Boire régulièrement, manger léger.



Votre nouvelle Municipalité pour la législature allant du 1.07.2016 au 30.06.2021

ZUBERBÜHLER Philippe, Syndic	Administration générale, finances, police
BLUMENSTEIN Alain	Routes, voirie, pompiers, protection civile
JAUNIN Regula, Vice-Présidente	Ecoles, petite enfance, forêts
BALLY Anne-Lise	Eaux, assainissements
ADAMS Scott	Urbanisme, affaires sociales
BOVET Philippe	Domaines, vignes, déchèterie, cimetière
TOTH Attila	Bâtiments, police des constructions

La Municipalité siège les mardis soirs

Avis de vacances

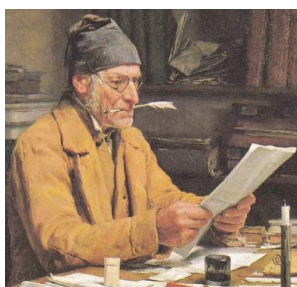


Auberge « Au Sapin » : Durant la semaine du Paléo Festival (du mardi 19 au vendredi 22 juillet), l'Auberge servira uniquement les repas de midi.

Fermeture du samedi 23 juillet compris, jusqu'au lundi 8 août compris. Réouverture le mardi 9 août au matin.



Nathaly et Jean-Claude Julliat



Secrétaire communal
Albert Anker (1831-1910)

L'administration communale sera fermée du mardi 2 août à 08h00 au jeudi 11 août à 19h00 (inclus).
Réouverture le mardi 16 août à 08h00.

La Municipalité ne siègera pas les mardis 19 juillet, 2 et 9 août.
A tous les Copons, nous souhaitons un bel été !

Pour faire aimer la musique aux enfants à partir de 4 ans

Depuis 2004, à Givrins, Christina Demand fait aimer la musique aux enfants.
Préparez la rentrée en harmonie grâce à ses cours : flûte douce, expressions corporelle et vocale, piano.

Renseignements et inscriptions :

Christina Demand, musicienne dipl. SSPM, route de Trélex 1

christinademand@hotmail.com

Tél. 022/369 15 54 et 079/762 20 03

